



La rédaction 14 septembre 2022

⌚ 6 min (durée de lecture)



Imprimer l'article

L'époque est à la surveillance et la restriction croissante des libertés individuelles. Les immeubles «intelligents» ou «smarts», qui vont devenir la norme dans les décennies à venir en gérant au plus près consommation d'énergie et d'eau, sauront tout de nos vies quotidiennes et intimes... Et nous imposerons leurs choix. A moins que les occupants d'un immeuble obtiennent par la loi le droit de décider par eux-mêmes du rôle de la technologie dans leurs espaces de vie.

Les villes intelligentes supposent une nouvelle génération d'immeubles définis comme «smart» ou «intelligents».



Des mécanismes de retour d'information en temps réel et une gestion prospective des interactions entre les humains et l'environnement bâti permettent aux immeubles smart de personnaliser les expériences de leurs occupants.

Cette personnalisation implique la surveillance permanente des activités des occupants et l'utilisation de modèles de profilage sophistiqués. La protection de la vie privée est souvent évoquée, mais ce n'est que l'arbre qui cache la forêt. Les questions posées par l'arrivée massive des technologies numériques dans nos espaces de vie vont bien au-delà.

Professeur en immobilier à ESG-UQAM, je suis spécialisé dans les innovations appliquées au secteur immobilier. Ma recherche porte sur les immeubles commerciaux de type smart (smart buildings) pour lesquels je développe un



Des «choix» proposés, voire imposés

Grâce à l'[informatique ubiquitaire](#), les interactions entre les occupants de l'immeuble et la technologie imbriquée sont calmes et invisibles. Ainsi, l'attention des occupants n'est jamais attirée sur la présence massive d'ordinateurs opérant en permanence en arrière-plan.

La personnalisation permet, par exemple, d'avoir à tout moment la température et la luminosité idéales dans notre espace de travail. Cela serait idyllique si cette personnalisation n'avait pas un coût pour les occupants, à savoir leur liberté d'action et plus fondamentalement leur libre arbitre.

Alors que la technologie servira de plus en plus de médiateur à nos expériences dans



dispositif technologique de l'immeuble suivant les objectifs, mercantiles ou pas, de ceux qui les contrôlent (par exemple, les entreprises de technologie).

Avoir la capacité de décider de faire ou de ne pas faire une action et d'agir en conséquence est une définition de base de la liberté. Les immeubles smart remettent en cause cette liberté en interférant avec notre capacité à agir, et plus fondamentalement avec notre capacité à décider par nous-mêmes. De fait, la liberté d'action des occupants est-elle possible dans un espace où les interactions humain-environnement bâti passent par des algorithmes qui ne sont jamais neutres ?

Satisfaits... mais pas libres

Le philosophe anglais du XVII^e siècle [John Locke](#) propose la célèbre analogie de la chambre fermée qui permet d'éclairer cette



beaucoup de satisfaction, par exemple, discuter avec un ami perdu de vue de longue date.

Sans qu'il en soit conscient, la porte de la chambre est verrouillée. Ainsi, il ne peut pas sortir de la chambre s'il le veut. Il n'est donc pas libre, alors même qu'il demeure volontairement dans la chambre et en retire une extrême satisfaction.

L'analyse de Locke reflète la situation des occupants d'immeuble smart. Ils bénéficient de la personnalisation de leurs expériences dont ils retirent une grande satisfaction. Toutefois, dès qu'ils pénètrent dans un espace, la technologie contrôle leurs interactions en dehors du champ de leur conscience. Bien qu'ils puissent vouloir rester dans l'immeuble afin de profiter d'expériences personnalisées, ils ne sont pas libres. Les immeubles smart sont une version high-tech de la chambre fermée de



XIX^e siècle déjà, dans «Carnets du sous-sol», le russe Fedor Dostoïevski identifie les défis que la logique computationnelle pose au libre arbitre.

Vous me criez [...] que personne ne me l'enlève, ma volonté, que tout ce qu'on essaie de faire ici, c'est d'arranger le monde de telle façon que la volonté, d'elle-même, par son libre arbitre, concorde avec mes intérêts normaux, avec les lois de la nature et de l'arithmétique. Voyons, Messieurs, de quel libre arbitre pouvez-vous parler si nous en arrivons jusqu'aux tablettes et à l'arithmétique?

Décider du rôle de la technologie dans nos espaces de vie

En effet, qu'en est-il de notre libre arbitre quand les choix sont faits pour nous par la



de manière active. En cela, elle s'oppose aux choses qui nous arrivent de manière passive. Aussi, la volonté active de faire une action diffère du désir passif qu'une action se fasse.

Alors que les algorithmes sont préoccupés de la prédictibilité des comportements humains, les choses arrivent passivement aux occupants d'immeuble. Leur rôle se limite à recevoir des stimuli tandis que l'invisibilité de la technologie entretient leur illusion d'avoir seuls le contrôle de leurs actions.

Ces interactions humain-environnement bâti érodent notre volonté de faire des actions, la remplaçant par des désirs façonnés et calibrés au moyen de modèles sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. En niant le libre arbitre de leurs occupants, les immeubles smart remettent en cause le droit à l'action que la philosophe allemande Hannah Arendt définit comme



Aussi, faut-il interdire, à tout le moins réglementer, la technologie imbriquée dans les immeubles smart ?

La réponse à cette question nous renvoie aux origines mêmes de la démocratie occidentale. Bien avant les GAFAM, le Grec Socrate (-399 av. J.C) se souciait de la nature d'une ville idéale. Dans [«La République»](#), il explique que la différence entre une cité où les citoyens disposent de tous les luxes et une cité sans luxe qu'il qualifie de cité «digne de porcs» est la capacité qu'ont les résidents de la première à choisir leur mode de vie, contrairement aux résidents de la seconde où ce choix n'est tout bonnement pas possible.

Les villes intelligentes sont la version numérique des cités de luxe de l'antiquité. Toutefois, sans accorder à leurs résidents la capacité de faire des choix informés quant à



Pour éviter une [philosophie du porc](#) à l'échelle de tout l'environnement bâti, il convient que les occupants d'immeuble smart disposent du [droit défini par la loi](#) de décider eux-mêmes du rôle de la technologie dans leurs espaces de vie. C'est à cette condition que leur liberté pourra être respectée.

[Patrick Lecomte](#) Professor, Real Estate,
Université du Québec à Montréal (UQAM)

Cet article est republié à partir de [The Conversation Canada](#) sous licence Creative Commons [Lire l'article original sur The Conversation](#).

immeubles intelligents immeubles smart

liberté individuelle technologies

villes intelligentes